

Les clés d'un placement réussi

- 1 Investir tôt
- 2 Investir régulièrement
- 3 Investir suffisamment
- 4 Avoir un plan
- 5 Diversifier votre portefeuille



Donnez la priorité à l'épargne pour constituer votre patrimoine

Un plan de placement périodique vous permet de choisir à quel moment et à quelle périodicité vous versez vos cotisations afin qu'investir demeure une priorité tout au long de l'année, et non seulement au cours de certaines périodes, comme la date limite de cotisation annuelle à un REER. Les cotisations périodiques vous permettent d'appliquer une méthode d'épargne rigoureuse qui vous aide à constituer votre patrimoine au fil du temps.

Les placements périodiques vous permettent aussi d'avoir l'esprit tranquille, peu importe le type de marché (haussier, baissier, neutre), et de réduire la volatilité du portefeuille à long terme. Il en est ainsi parce que les placements effectués périodiquement vous permettent d'acheter plus de parts lorsque les prix sont bas et moins de parts lorsque les prix sont élevés, ce qui favorise la réduction du coût moyen de vos placements à long terme.

Tenez compte de l'évolution de la situation grâce à l'indexation

Vous pouvez indexer vos cotisations, c'est-à-dire les augmenter légèrement chaque année en fonction d'une donnée de référence, comme l'inflation ou l'augmentation annuelle de votre salaire. Ainsi, votre épargne pourra croître plus rapidement, sans réduire vos liquidités de façon importante. Profitez de la fin de l'année pour réévaluer le montant de votre épargne et tenir compte de la hausse incessante du coût de la vie.

Le fait d'investir de petits montants régulièrement peut procurer des rendements plus stables avec le temps et atténuer la volatilité globale du portefeuille.

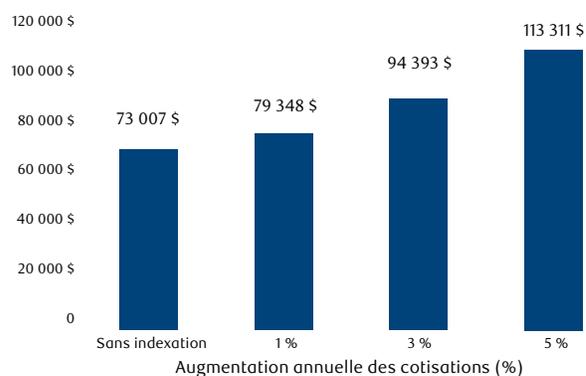
Votre épargne mensuelle peut vraiment prospérer†

Durée du placement en années	Cotisation mensuelle			
	50 \$	100 \$	250 \$	500 \$
5	3 309 \$	6 618 \$	16 545 \$	33 090 \$
10	7 335 \$	14 670 \$	36 674 \$	73 348 \$
15	12 233 \$	24 466 \$	61 164 \$	122 329 \$
20	18 192 \$	36 384 \$	90 960 \$	181 921 \$
25	25 442 \$	50 885 \$	127 212 \$	254 424 \$

Source : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Une augmentation annuelle de vos cotisations peut accroître votre épargne totale à long terme†

Croissance sur 20 ans d'une cotisation mensuelle de 200 \$



Source : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

† Taux de rendement annualisé présumé de 4 %. Exemples utilisés uniquement pour illustrer les effets du taux de croissance composé ; ne reflètent pas les valeurs futures d'un placements en particulier.

Investir régulièrement est l'une des cinq clés de placements réussis. Communiquez dès maintenant avec votre conseiller, qui vous aidera à mettre ces principes en application afin d'atteindre vos objectifs financiers à long terme.

- | | | | | |
|-----------------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------|---|
| 1 Investir tôt | 2 Investir régulièrement | 3 Investir suffisamment | 4 Avoir un plan | 5 Diversifier votre portefeuille |
|-----------------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------|---|

Le présent document a été préparé par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) aux fins d'information uniquement. Il n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir de l'information à jour, exacte et fiable, et croit qu'elle l'est lorsqu'elle est communiquée. Les informations obtenues de tiers sont jugées fiables. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard de tout dommage, perte, erreur ou omission. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2023

109625 (07/2023)

- 015GAM270_109625 F5PRINCIPLESFS-2 REGULARLY_FR_V1_ACC 07/25/2023

